



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 05 SEPTEMBRE 2023

Présents :

Monsieur le Maire : Michel HUTASSE

Les Adjoints : Gilles NOIRET, Brigitte LECOURT, Bruno STELMASZYK.

Les Conseillers Municipaux : Lydie HUET, Charlie HIVET, Patrick BUACHE, Jackie HUTASSE, Sylvain CAPIAUX, Benoît GRIFFAUT, Corinne TROUILLE, Stéphane BONNEVIE et Hugues PEREIRA.

Absents (excusées) : Elyette DUCHATEL, Florence CUILLIER

Secrétaire de séance : Bruno STELMASZYK

Ordre du jour :

1/ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2023.

Le compte-rendu a été lu, validé et signé par les membres présents à la réunion.

<u>DELIBERATIONS</u>	Contre	Pour	Abstentions	Observations	N°Délibération
Vote du rapport de la CLECT	0	13	0		20/2023
Modification du forfait chauffage pour location de l'espace culturel	0	13	0		21/2023
Supplément de travaux à l'église St Calixte	0	13	0		22/2023

Ordre du jour :

OBJET DE LA RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibérations à prendre :

Vote du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
Modification du forfait chauffage pour location de l'espace culturel
Attribution exceptionnelle de la prime pouvoir d'achat aux agents
Supplément de travaux à l'église St Calixte

Information et recherche de bénévoles pour le sacré-trail du 14/10/2023
Réponse du service de la Direction Régionale des douanes
Échange sur les problèmes d'eau pluviales de la rue de l'Europe
Prévoir réunion de la commission « fêtes et cérémonies »

Questions diverses

Points abordés :	Décisions / Responsables
<p><u>Rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)</u></p> <p>Conformément au code général des impôts le rapport d'activité de la CLECT doit-être présenté à notre conseil municipal. Celui-ci définit les modalités de détermination des attributions de compensation lors du passage en Communauté Urbaine.</p> <p>Rapport approuvé.</p>	<p>Délibération n° 20/2023</p>
<p><u>Modification du forfait chauffage de l'espace culturel</u></p> <p>En raison de la forte augmentation des dépenses de chauffage, il est décidé de relever le forfait chauffage de l'espace culturel à 250 € pour une location week-end.</p> <p>En conséquence, le tarif du chauffage pour une journée de location en semaine du lundi au jeudi est porté à 80,00€.</p>	<p>Délibération n°21/2023</p>
<p><u>Attribution exceptionnelle de la prime pouvoir d'achat aux agents</u></p> <p>En raison de l'attente du décret d'application concernant la création d'une prime pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique</p>	

territoriale, il est décidé de reporter cette décision à une prochaine réunion de conseil municipal.

Supplément de travaux à l'église St Calixte

Le marché initial de restauration de l'église prévoit la pose d'une nouvelle toiture et la rénovation de la charpente du clocher. Malheureusement, le début des travaux a montré d'importants désordres de maçonnerie.

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour un montant de 22 493, 62 € HT.

Le Sacré-trail du 14 octobre

Le Reims Champagne RUN organise une nouvelle épreuve à la place du traditionnel marathon. Baptisée Le Sacré-trail cette nouvelle course de 88Km traversera notre village le 14 octobre.

Les personnes désirant être signaleur doivent se faire connaître auprès de l'organisateur. Un flyer sera distribué à la population pour information.

Courrier du service de la Direction Régionale des douanes

Un courrier du 21/08/2023 nous informe de deux infractions.

- Une déclaration de plantation hors délai :

La plantation de la parcelle de vignes au lieu-dit « champs Lamay » a été réalisée en mars 2021 mais la déclaration de plantation CIVC en avril 2022. Cette déclaration est hors délai (30 jours) est réprimée par un article du code rural et de la pêche maritime.

- Une fausse déclaration de récolte :

Pour permettre la construction du restaurant scolaire, une partie de la vigne située sur la parcelle AH 0111 de 6 ares 76 a été arrachée. L'estimation de la surface restante revendiquée plantée de 3 ares 76 est erronée. Le contrôle du service des douanes constate une superficie de 1 are 15, soit un différentiel de 2 ares 61.

Ces deux infractions seront régularisées par une procédure de règlement simplifiée moyennant une amende de 900 € et l'envoi en distillerie de 0,78 HL de vins dit « de réserve ».

Problème des eaux pluviales de la rue de l'Europe

L'étude de la rénovation de la rue de l'Europe est en cours. Monsieur le Maire nous informe que la gestion des eaux pluviales intra-muros

Délibération n°22/2023

est à la charge du Grand Reims (ainsi que la voirie) mais pas les eaux provenant des coteaux viticoles. En l'absence d'une association syndicale autorisée ce montant pourrait être demandé à notre collectivité.

Réunion commission fêtes et cérémonies

Il faut prévoir une réunion pour finaliser l'organisation du repas « des anciens ». La réunion est programmée le 27 septembre 2023 à 18h30 à la mairie.

Prochaine réunion fixée au 02 octobre 2023 à 19h30.
Fin de la séance à 21 H 00.